VISION SUR LE LAC

16 avril 2008

DANS CE NUMÉRO :

UN ACTE DE BRAVOURE
GRANDEMENT APPRÉCIÉ
P. 5

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE :
NOS GAGNANTS 2008
P. 7

NOUVELLES RÈGLES
DU CODE DE SÉCURITÉ
P.20

www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Message de la Mairesse

A word from the Mayor

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Les beaux jours approchent à grands pas, annonçant des semaines ensoleillées et une hausse certaine des températures. Aussi est-ce avec bonheur que je vous présente cette nouvelle édition de *Vision sur le Lac*, votre bulletin d'information municipal.

Je tiens à souligner l'excellent travail qu'accomplissent les employés de la Ville et les nombreux bénévoles des organismes marthelacquois qui mettent tout en œuvre pour vous offrir une foule d'activités diversifiées, répondant aux besoins de tous les groupes d'âge. Merci à tous pour la précieuse contribution que vous apportez au dynamisme de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et au mieux-être de notre population.

La vigilance, aspect essentiel de la prévention

Je profite de cette première édition printanière pour vous inviter à faire preuve de vigilance. Si vous êtes témoin de comportements suspects chez vous, chez l'un de vos voisins ou encore dans un lieu public, communiquez sans tarder avec la police. En matière de vandalisme, la vigilance des citoyens constitue souvent la meilleure prévention.

Prêt pour le camp d'été?

Cet été encore, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre aux familles un service de camp de vacances. Sous le thème « L'univers des contes », le camp 2008 accueillera les enfants et les jeunes de 3 à 15 ans. Il leur permettra de vivre un été débordant d'activités et de féerie. Je vous invite à consulter le texte à ce sujet, dans la présente édition du bulletin, et je vous rappelle que la rencontre des parents aura lieu le 11 juin 2008, de 19 h à 21 h, au centre communautaire.

Je souhaite à tous les Marthelacquois et Marthelacquoises un merveilleux printemps. Profitez de cette belle saison pour passer de bons moments à l'extérieur, seul ou en famille... et pour participer aux nombreuses activités qui vous sont offertes par la Ville et par les organismes marthelacquois.

Dear Residents:

More clement weather is under way, and we hope we'll soon enjoy warm and sunny days. That is why it gives me great pleasure to introduce this spring edition of *Vision sur le Lac*, your municipal newsletter.

I wish to congratulate for their outstanding work City employees as well as the numerous volunteer organisations in Sainte-Marthe-sur-le-Lac, who go out of their way to make available a vast array of activities to fit all age groups. Thank you for your invaluable contribution to the dynamism that you bring to our city and to the well-being of our community.

Vigilance: Essential to Preventing Incidents

This first spring edition is an occasion for me to invite you to be vigilant. If you witness suspicious behaviour at your place, at the neighbour's or in public places, do not hesitate to contact the police. When it comes to vandalism, citizens' alertness is often the best preventive method.

Ready for Summer Camp?

Once again this year, the city of Sainte-Marthe-sur-le-Lac is offering day camp services and activities. Under this year's dominant theme, "Fairytale Universe," the 2008 camp will welcome kids from 3 to 15 years of age. It will enable them to experience a summer period filled with numerous captivating activities. I invite you to read the information about this, in the "Our Community" section of the newsletter, and remind you that the parents' meeting will take place on June 11, 2008, from 7: p.m. to 9: p.m., at the Community Centre.

I wish you all a wonderful Spring. Take advantage of the spring months to spend time outdoors, alone or with your family or with friends ... and to participate in the various activities that are made available for you by the City and by local organizations.

Dans ce numéro
Mars - avril 2008

2.....Message de la mairesse
5.....Notre communauté
10.....Environnement
11.....Babillard
13.....Affaires municipales
15.....Urbanisme
18.....Entretien et aménagement du territoire
20.....Service sécurité
22.....La bibliothèque
24.....Votre conseil

DÉJEUNER de la mairesse

Le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, j'aurai le plaisir de recevoir les citoyennes et citoyens qui souhaiteront s'entretenir avec moi. Cette rencontre conviviale vous permettra d'échanger commentaires et suggestions, de discuter un projet, de faire une demande ou une recommandation, ou encore de formuler une plainte. Confirmez votre présence en communiquant avec Mme Manon Poirier, au 450 472-7310, poste 144.

Breakfast with the Mayor

On the second Saturday of each month, from 9:30 to 11:00 a.m., I will be pleased to share breakfast with those who wish to meet me. These informal meetings offer an excellent opportunity for you to discuss current issues, share comments, offer suggestions, present projects, or voice complaints. Please confirm vour attendance bv callina Manon Poirier at 450 472-7310, ext. 144.

PROCHAINE PARUTION
Le 20 juin 2008

Date de tombée de vos textes
le 8 mai 2008

Faites parvenir vos textes à
m.poirier@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
Sonia Paulus

Coordination
Manon Poirier

Conception, rédaction, infographie
Dinamik, Textes & Images inc.

Révision des textes
Manon Poirier

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
5 500 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)
J0N 1P0

HOMMAGE À L'UN DE NOS CITOYENS, M. JEAN-PIERRE GENEST

Lors d'une cérémonie qui se déroulait le 19 février dernier à l'hôtel de ville, Me Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, a honoré un citoyen, M. Jean-Pierre Genest, pour son implication exceptionnelle au sein du comité consultatif d'urbanisme. Elle lui a remis un cadeau spécial en reconnaissance de son engagement et de son dévouement.

« M. Genest a siégé bénévolement au comité consultatif d'urbanisme pendant près d'une quinzaine d'années. C'est un homme qui a toujours donné, sans compter, de son temps pour sa communauté. M. Genest n'a pas seulement siégé au comité consultatif d'urbanisme, il a aussi fait partie de bon nombre de comités ayant à cœur le bien-être de la population marthelacquoise. De plus, il a été conseiller municipal pendant 8 ans, soit de 1978 à 1982 et de 1986 à 1990 », a indiqué la mairesse, Me Sonia Paulus.

Dans son message de félicitations, la mairesse a insisté sur le nombre d'heures et la qualité du travail effectué par M. Genest au cours de ces dernières années. En guise de remerciement pour son implication au sein de la municipalité, la mairesse lui a remis une montre arborant le logo de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et portant l'inscription « Merci Jean-Pierre Genest, bénévole ».

« En cette période où tout est monnayable, l'exemple de M. Genest sera pour nous tous une source d'inspiration. Grâce à son leadership et à son sens de l'innovation, il a grandement contribué à simplifier la tâche du comité consultatif d'urbanisme », a affirmé la mairesse. À titre de membre du comité, il a mené des batailles importantes pour assurer l'homogénéité des quartiers de notre territoire. Au nom de la population marthelacquoise, merci M. Genest.

UN ACTE DE BRAVOURE *GRANDEMENT APPRÉCIÉ*

Mardi, le 5 février 2008, Joëlle Lambert-Bérubé revenait de l'école Horizon du Lac en compagnie de ses amis, Alex Thibodeau-Dépatie, Mathieu Gagnon et Jimmy Leclerc. Ils ont alors croisé une dame âgée, légèrement vêtue et en pantoufles, qui grelottait et demandait de l'aide. Pendant que deux d'entre eux couraient frapper chez une voisine, la priant d'appeler le 911, les deux autres réconfortaient la dame âgée. Les policiers et les ambulanciers sont arrivés sur les lieux en peu de temps et ont pris en charge la dame. Les enfants sont très fiers d'avoir accompli ce geste, qui a probablement contribué à sauver une vie.

Nous tenons à féliciter ces jeunes pour leur vigilance et leur compassion. Un petit geste peut faire une grande différence.

BIENVENUE À LA PLAGE *DE LA SABLIÈRE!*

Durant la saison estivale 2008, la plage sera ouverte tous les jours, de 10 h à 20 h, du 24 juin à la fin du mois d'août.

Veuillez noter que, dès le début du mois de juin, si la température le permet, le CAPS ouvrira la plage les fins de semaine et, à l'occasion, sur semaine. Vous pourrez vérifier en composant le 450 491-1817 (n'hésitez pas à laisser un message dans la boîte vocale).

La vente de LAISSEZ-PASSER ANNUELS pour la saison et les inscriptions aux COURS DE NATATION se feront directement au guichet de la plage, les 7, 8, 14 et 15 juin 2008, entre 10 h et 16 h.

N'oubliez pas d'apporter votre preuve de résidence et les photos des membres de votre famille pour le laissez-passer. Notez que la carte de citoyen constitue la meilleure preuve de résidence.

Nous n'acceptons que l'argent comptant et les chèques à l'ordre du « Comité d'action et de protection de la Sablière ».

Plage de la Sablière : 80, 43e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.
Téléphone : 450 491-1817

Même tarif depuis 1993

COMITÉ D'ACTION ET DE PROTECTION DE LA SABLIÈRE

ENTRÉE (sans laissez-passer annuel)

	Résidents	Non-résidents
Jeunes (4 à 15 ans)	1 $	2 $
Adultes (16 ans ou plus)	2 $	4 $
Cyclistes (adultes)	3 $	3 $

Laissez-passer annuel

	Résidents	Non-résidents
FAMILLE	40 $	75 $
Aînés (65 ans ou plus)	10 $	20 $
Jeunes (4 à 15 ans)	10 $	20 $
Adultes (16 ans ou plus)	20 $	40 $
Enfants (3 ans ou moins)	GRATUIT	

Cours de natation
(débutant la première semaine de juillet)

Cours offerts	**12 niveaux (Junior) de la Croix-Rouge canadienne et aquaforme**
Durée	10 cours de une heure, 2 cours par semaine (45 minutes pour les plus jeunes)
Âge	Enfants de 4 ans ou pus (minimum à respecter selon les niveaux
Coût	30 $ pour les résidents 40 $ pour les non-résidents
Rabais	25 % pour les membres additionnels de la famille

Rappel concernant les CAMPS D'ÉTÉ!

Cette année encore, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre un service de camps d'été à ses citoyens et citoyennes. Une équipe d'animateurs qualifiés et dynamiques attend les enfants avec impatience afin de leur faire passer un été fabuleux.

L'univers des contes, le thème de l'été 2008, permettra de créer un univers féerique qui permettra aux plus jeunes de vivre la magie du camp de jour tout en dépensant de l'énergie. Notez que trois types de fréquentation sont offerts :

- les enfants de 3 et 4 ans fréquentent le camp une fois par semaine;
- les enfants de 5 à 12 ans viennent tous les jours;
- les enfants de 13 à 15 ans participent uniquement aux sorties.

COÛTS

3 et 4 ans 75 $
8 semaines (1 journée par semaine),
de 8 h 30 à 15 h 30

5 à 12 ans 135 $
8 semaines (5 journées par semaine),
de 8 h 30 à 16 h

13 à 15 ans
Coût en fonction des sorties sélectionnées

Service de garde

Offert aux enfants de 5 à 12 ans qui sont inscrits au camp
Durée : 8 semaines

- Du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h 125 $
- De 6 h 30 à 8 h 30 65 $
- De 16 h à 18 h 65 $

Le chandail est obligatoire pour les sorties. Il sera remis lors de l'inscription. Les sorties sont optionnelles et comportent des frais supplémentaires. Sauf pour les sorties et pour le service de garde, à partir de la 2e inscription, le membre d'une même famille bénéficie d'un rabais de 25 % sur l'inscription. Les coûts pour les non-résidents sont majorés de 100 %. La carte de citoyen est obligatoire lors de l'inscription.

Une rencontre avec les parents aura lieu le 11 juin 2008, de 19 h à 21 h, au centre communautaire.

La période d'inscription va du 9 au 22 avril 2008 selon l'horaire suivant :

9 avril : de 9 h à 16 h et de 18 h à 20 h 30
10 avril : de 9 h à 16 h
11 avril : de 9 h à 12 h
14 avril : de 9 h à 16 h
15 et 16 avril : de 9 h à 16 h et de 18 h à 20 h 30
17 avril : de 9 h à 16 h
18 avril : de 9 h à 12 h
19 avril : de 10 h à 13 h
21 avril : de 9 h à 16 h
22 avril : de 9 à 16 h et de 18 h à 20 h 30

Toute inscription en dehors de cette période entraînera des frais de retard de 10 $.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec nous au 450 472-7310, poste 149.

Concours de photographie : *Nos gagnants 2008*

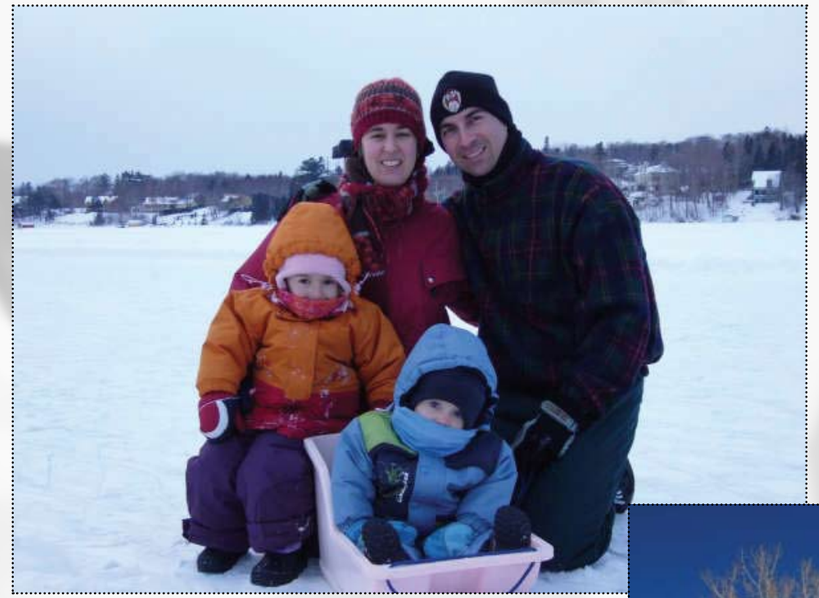

Catégorie famille
Gagnante :
Mme Valérie Moisan

Du 1er au 29 février se tenait le concours photo organisé par les Services communautaires. Deux catégories étaient à l'honneur : famille (la famille marthelacquoise) et paysage (les paysages de la municipalité). Les photos de Mme Valérie Moisan et de Mme Michelle Fortin se sont distinguées.

Rappelons que les gagnantes recevront un laissez-passer familial à la plage municipale pour l'été 2008.

Félicitations à nos gagnantes et merci à tous ceux qui ont participé.

Catégorie paysage
Gagnante : Mme Michelle Fortin
(bord de l'eau près de la 19e Avenue à Sainte-Marthe-sur-le-Lac)

De gauche à droite : Isabelle Poulin, Daniel Bellemare, François Robillard, Claude Guérin, Annie Prévost, Marie Beaumont, Léo Brunet, Liza Mc Laughlin, Iann Armijo. Absent de la photo : Marcel Lapensée

FÉLICITATIONS À L'ARTISTE
Sylvie Nadon

Une de nos employées à la bibliothèque municipale, Mme Sylvie Nadon, a eu le privilège d'exposer ses œuvres au presbytère de Saint-Placide lors du Festi-Vent sur glace, qui a eu lieu les 23 et 24 février derniers.

La toile de Mme Nadon a été le choix du public en 2007, ce qui lui a donné le privilège d'exposer cette année.

La toile reproduite ci-contre a été utilisée pour la couverture médiatique du Festi-Vent 2008. À ce sujet, consultez le site à l'adresse www.festi-vent.com.

Tournoi de golf de la mairesse 2008

Cette année, le tournoi de la mairesse aura lieu le mercredi 18 juin, au club de golf de Deux-Montagnes. Comme à chaque année, les profits du tournoi seront distribués aux organismes caritatifs œuvrant à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. L'horaire de la journée est le suivant.

8 h 30 à 10 h 15	Accueil et inscription
	Brunch
	Concours de putting
10 h 30	Départ « Shot Gun »
16 h à 17 h 45	Retour des golfeurs et golfeuses
	Douche
	Cocktail
18 h à 20 h 30	Souper
	Remise des trophées
	Prix de présence

Consultation publique sur l'avant-projet de la politique familiale
Une soirée captivante et constructive

Le 6 février dernier, au centre communautaire, avait lieu la consultation publique sur l'avant-projet de la politique familiale. Au total, une trentaine de personnes se sont présentées pour participer aux différents ateliers proposés.

Lors de cette soirée, nous avons pu compter sur la présence de M. François Desrochers, député du comté de Mirabel, de même que sur celles de Me Sonia Paulus, mairesse, de M. François Robillard, conseiller du quartier 1, de M. Yves Legault, conseiller du quartier 4, et de M. Daniel B. Bisson, conseiller du quartier 6. Des représentants de la Police régionale de Deux-Montagnes et des organismes communautaires œuvrant dans la ville sont venus faire leurs propositions. Plusieurs citoyens soucieux de la qualité de vie que leur offre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ont également participé à cette soirée. Leurs commentaires constructifs nous ont permis de nous assurer que la future politique familiale de la Ville sera conforme aux besoins et aux attentes des familles marthelacquoises.

Au total, 47 propositions nous ont été soumises lors de cette soirée. Ces propositions ont été sérieusement étudiées par les membres du comité-famille, qui, par la suite, ont soumis leurs recommandations concernant les modifications qu'ils ont jugées nécessaires au conseil municipal. L'adoption de la version finale de la politique familiale sera faite lors de l'assemblée régulière du mois d'avril.

Vous recevrez par la poste votre exemplaire de la politique familiale marthelacquoise, dont la mise en application sera échelonnée sur les trois prochaines années. Ce document vous permettra de suivre l'évolution et la concrétisation des mesures qui seront mises en place dans le but d'améliorer la qualité de vie des familles marthelacquoises. Vous pourrez également consulter une version électronique de la politique familiale sur notre site internet.

UNE MARTHELACQUOISE FÊTE SES...
102 ans! FÉLICITATIONS!

Le 27 février dernier, Mme Germaine St-Louis, une de nos concitoyennes, a eu le bonheur de célébrer son cent deuxième anniversaire de naissance. Fille de Mme Herméline Landry et de M. Godefroy St-Louis, elle est la deuxième fille d'une famille de seize enfants. Elle a uni sa destinée à Georges Proulx, un résidant de Saint-Joseph-du-Lac, et vécu avec lui une belle histoire d'amour, qui a pris fin lors du décès de « son homme », après 69 ans de vie commune. Mme St-Louis a presque toujours vécu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle demeure, aujourd'hui encore, dans sa coquette petite maison, qui en période estivale est un véritable paradis fleuri.

En mon nom et au nom de tous les Marthelacquois et Marthelacquoises, je tiens à offrir mes plus sincères félicitations à notre doyenne!

Me Sonia Paulus

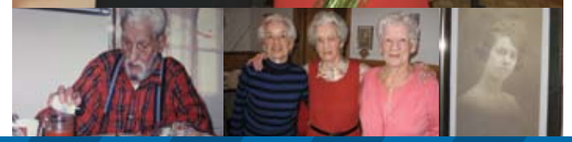

UNE NAISSANCE, UN ARBRE
UNE BELLE FAÇON DE SOULIGNER UNE NAISSANCE

Vous avez une naissance à souligner? Pensez au programme Une naissance, un arbre! Grâce à lui, les nouveau-nés marthelacquois inscrits par leurs heureux parents se verront attribuer un arbre bien à eux l'automne prochain. Planté dans la cour familiale, cet arbre témoignera de leur arrivée en ce monde et grandira en même temps qu'eux. Un choix parmi quatre arbres vous est offert : le cerisier Schubert, le pommetier Makamik, le tilleul Ronald et le frêne Patmore.

Les enfants admissibles

Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis le 1er janvier 2008 sont admissibles au programme Une naissance, un arbre.

Le 12 septembre est la date limite d'inscription. Après cette date, la remise aura lieu l'année prochaine.

Pour l'inscription

Vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pendant les heures d'ouverture, muni des documents requis et d'une photographie de l'enfant. C'est aussi simple que cela! Une fois inscrit, votre petit bout d'homme ou de femme recevra de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac un certificat officiel indiquant l'arbre qui lui a été attribué, accompagné d'une fiche descriptive de l'arbre.

Les documents requis

Deux documents sont nécessaires pour inscrire votre enfant au programme : une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant, et un document prouvant que les parents ou l'un des deux parents sont des résidants de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Un plant pour tous!

À inscrire à votre agenda pour le samedi 24 mai 2008, entre 10 h et 13 h, à l'hôtel de ville!

Dans le cadre de *Mai, mois de l'arbre et de la forêt,* vous êtes invité à venir chercher des essences d'arbre que vous pourrez planter chez vous. Le personnel des Services communautaires et des membres du conseil municipal vous attendront pour vous distribuer ces petits plants qui deviendront de magnifiques arbres.

La popote roulante,
c'est plus qu'un service alimentaire!

La semaine québécoise des popotes roulantes est l'occasion de faire connaître ce service et de souligner l'importance de la place qu'occupent les popotes roulantes au sein de la communauté. Elle se veut également un événement festif, un moment pour remercier les bénévoles qui s'impliquent jour après jour et un temps pour faire savoir que ces gens travaillent au mieux-être de nos aînés.

Cette année, le Vendredi saint, la mairesse, Me Sonia Paulus, et le conseiller monsieur Yves Legault, ont accepté de participer à la livraison des repas. Lors de cette journée, les repas ont été remis gratuitement grâce à la contribution financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

La popote roulante est plus qu'un service alimentaire, c'est aussi un moment de pur réconfort pour nos personnes aînées ou en difficulté temporaire. Merci à tous les bénévoles, indispensables distributeurs de bonheur tout au long de l'année!!!

La mairesse, Me Sonia Paulus en compagnie de Mme Marthe T. Finnegan.

Danse de l'amitié

Si vous désirez sortir du quotidien, vous amuser et rencontrer des gens intéressants, il n'y a qu'un pas à faire : joignez-vous à nous tous les lundis. Nous vous recevrons avec le sourire et une joie de vivre contagieuse.

Souper dansant

Le 3 mai prochain, *Danse de l'Amitié* organise une soirée dansante; un souper servi par un traiteur hors pair dès 18 h, suivi d'une soirée de danse en ligne et sociale, animée par Diane Degré et son équipe. Réservez votre billet en communiquant avec Jeannine, au 450 473-2492. C'est un rendez-vous, au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie!

Soirées de danse en ligne

L'été s'annonce chaud, chaud, chaud! Tous les lundis soirs, du 5 mai au 28 juillet, vous aurez chaud, car nous vous ferons danser, encore et encore, au son des plus belles musiques! Mais soyez sans crainte, nous avons l'air climatisé. Ces soirées estivales seront animées par Diane Degré et son équipe.

Pour plus d'information, communiquez avec Jeannine, au 450 473-2492, Jean-Claude, au 450 473-8247, ou Mariette, au 450 623-0232, ou avec Jackie, au 450 623-0230.

CLUB DE PÉTANQUE
Les Amis de Sainte-Marthe
Changement de la date

La date de l'assemblée générale du comité du Club de pétanque *Les Amis de Sainte-Marthe*, en vue de préparer la prochaine saison, a été modifiée. Les membres sont maintenant invités à assister à l'assemblée générale le mercredi 23 avril, à 19 h, au centre communautaire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au 99, rue de la Mairie.

Bienvenue aux nouveaux résidents qui souhaiteraient se joindre à notre groupe!

Pour plus d'information, communiquez avec le président, Léo Brunet, au 450 473-4029.

DANSE *EN COEUR*

Déterminé à offrir aux amateurs de danse en ligne des cours et des activités formidables, l'organisme sans but lucratif Danse en cœur a le plaisir de vous faire part des prochaines activités au programme.

Les activités auront lieu au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie.

Une soirée de fin de session, comprenant un souper, aura lieu le 19 avril 2008. Les billets pour cet événement sont en vente depuis le 1er mars 2008. Les portes ouvriront à 17 h et le souper sera servi dès 18 h. Vous pouvez apporter votre vin.

De plus, un dîner de fin de session aura lieu le 30 avril 2008, après le cours du matin.

Veuillez confirmer votre présence à ces événements le plus tôt possible.

Saison estivale

Joignez-vous à nous tous les mercredis des mois de mai, juin et juillet pour nos soirées de danse en ligne, de 19 h à 22 h 30. Les billets seront vendus sur place.

Les cours sont offerts et animés par Mme Lyne Lefebvre et son équipe.

Joignez-vous à nous pour vivre des moments mémorables! Nous vous attendons en grand nombre.

Pour information, communiquez avec Mme Francine Turcotte, au 450 623-0786, Mme Colette Lecompte, au 450 472-8908, ou Mme Micheline Guay, au 450 491-5411 ou envoyez-nous un courriel à danseencoeur@videotron.ca.
.

DANSE EN COEUR

La Ville se donne des outils efficaces, *pour mieux vous informer*

C'est avec une grande joie que le conseil municipal a procédé à l'inauguration d'un panneau d'affichage électronique, en plein cœur de la ville, à l'intersection de la rue Louise, du chemin d'Oka et du boulevard des Promenades. Géré à partir d'un ordinateur, situé à l'hôtel de ville, le panneau permet d'afficher du texte, des graphiques, des logos, le tout rehaussé d'une touche d'animation.

« Ce panneau a été choisi en fonction de critères bien précis, à savoir diffuser une information brève et précise tout en facilitant la lecture aux automobilistes, aux piétons ainsi qu'aux cyclistes, souligne la mairesse Sonia Paulus. Il servira prioritairement à renseigner la population sur des sujets administratifs, en plus d'annoncer l'ensemble des activités et événements municipaux. Afin d'améliorer les communications destinées à nos citoyens, nous avons choisi de multiplier nos efforts en matière de diffusion de l'information. »

En ce sens, le site Internet a été complètement refait en 2007, et la population est invitée à le visiter au www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

Selon la mairesse, « en ce qui a trait au bulletin municipal *Vision sur le Lac*, non seulement nous avons augmenté le nombre de parutions à six par année, mais nous avons également doublé son contenu. » À cela s'ajoute la publication de chroniques dans le journal L'Éveil, qui se poursuivra en 2008.

De plus, Me Paulus reçoit ses concitoyens, sur rendez-vous, une fois par mois en matinée lors des petits déjeuners de la mairesse, soit le deuxième samedi de chaque mois. « La transmission de l'information aux Marthelacquois et Marthelacquoises est une priorité pour notre conseil, et soyez assurés que nous continuerons à demeurer à l'écoute de toutes les suggestions de notre population », conclut-elle.

Fermeture des services municipaux

Notez qu'à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, les services municipaux seront fermés le lundi 19 mai prochain. Pour toute urgence durant ce congé, communiquez avec la Sécurité publique, au 450 473-4686. Notez que la collecte des ordures ménagères aura lieu selon l'horaire habituel.

Closure of municipal services

All municipal offices will be closed for National Patriots' Day on Monday, May 19th. In case of emergency on those days, please call Public Security at 450 473-4686. Please note that the residential garbage collection schedule is unchanged.

Évaluation foncière

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire informer ses citoyens qu'elle a mandaté la firme Société d'analyse D. M. inc. pour procéder à l'évaluation foncière de toutes les résidences de son territoire. En effet, à partir du mois de mai prochain, des représentants de cette firme se présenteront chez nos citoyens afin d'évaluer leur propriété.

Ils seront dûment identifiés par une carte d'identité avec photo émise par leur compagnie et munis d'une lettre signée par la greffière et portant le sceau de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. De plus, des panneaux seront apposés sur leur véhicule pour mieux les identifier.

Urbanisme

Licence pour chien

En tant que propriétaire ou gardien d'un chien, vous devez obligatoirement enregistrer votre compagnon canin, peu importe sa taille ou sa race, et vous assurer qu'il porte en tout temps une médaille d'identification.

Cette médaille, au coût annuel de 15 $, est délivrée par la Patrouille canine G. L., qui procèdera à la vente des licences sur le territoire de la municipalité à compter du mois de mai. Vous pouvez la contacter au 450 434-9702. Les pénalités prévues au règlement numéro 314 seront appliquées pour ceux et celles qui refuseront de s'y conformer.

Notez que la présence de chiens est interdite dans tous les parcs de la ville, à l'exception des chiens de la Fondation Mira, et que pour ceux-ci la municipalité paiera le coût de la licence si on lui fournit une preuve de famille d'accueil.

Votre devoir, en tant que propriétaire d'un chien

Les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils sont hors des limites de la propriété. Tout chien errant peut être capturé par le patrouilleur canin et amené à la fourrière, où des frais de garde et de nourriture seront facturés au propriétaire, qui devra les rembourser au moment de récupérer son animal.

Également, en tant que propriétaire ou gardien d'un chien, vous êtes tenu de ramasser les excréments de l'animal et de réparer, dans un délai raisonnable, les dommages causés par votre chien aux pelouses, fleurs, arbustes, etc.

Dog licence

We wish to remind you that all dog owners or guardians are required to have a dog licence regardless of the dog's size or breed. Starting in May, the canine patrol G.L. will be selling dog tags in Sainte-Marthe-sur-le-Lac at an annual cost of $15. You can contact it at 450 434-9702. Penalties will apply to those who do not comply with By-law 314.

Note that dogs are banned from all municipal parks, except for Mira Foundation dogs, whose tags are paid for by the municipality upon receipt of proof of ownership.

Your responsibility, as a dog owner

You must keep your pet on a leash when going for a stroll no matter how well-behaved it is. Any stray dog can be caught by the dog patrol and taken to the pound, where care and feeding costs will be billed to the owner, who must pay them when he picks up his animal.

In addition, public-spiritedness goes hand in hand with the acquisition of an animal. As a dog owner or guardian, you must pick up its droppings. If your dog causes any damage to properties, lawns, flowers, trees, etc., you are responsible for repairing such damage within a reasonable time frame.

QUELQUES RAPPELS

VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras ne sont autorisées que durant deux « fins de semaine » de trois jours, à l'occasion de la fête des Patriotes (17, 18 et 19 mai 2008) et lors de la fête du Travail (30, 31 août et 1er septembre 2008). En cas de pluie, les ventes-débarras seront remises la fin de semaine suivante. Les objets mis en vente doivent être à plus de 3 m des voies de circulation, et cette activité est autorisée uniquement de 9 h à 17 h.

ARROSAGE

Un rappel à propos de l'arrosage permis à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En période estivale, l'arrosage des pelouses est autorisé les mardis et vendredis, de 21 h à 23 h, pour une durée maximale de 60 min. Si vous avez une nouvelle pelouse, l'arrosage de celle-ci est autorisé pour une période de 15 journées consécutives, pendant 120 min, entre 20 h et minuit. Pour ce faire, vous devez obligatoirement obtenir (sans frais) un permis émis par le Service de l'urbanisme.

COUPE DES ARBRES

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur votre terrain sans vous être procuré au préalable un permis d'abattage à l'hôtel de ville. Le permis ne coûte que 5 $ et permet à la Ville d'assurer un contrôle de la coupe des arbres. La préservation de nos arbres sur le territoire de la ville est notre fierté à tous!

HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES DU SERVICE DE L'URBANISME

Notez que, pour mieux vous servir, le Service de l'urbanisme prolongera ses heures d'ouverture les mercredis soir, de 17 h à 20 h et ce, jusqu'au mercredi 24 septembre 2008.

A FEW REMINDERS

GARAGE SALES

Garage sales will be authorized during two long weekends, namely, the National Patriots Day weekend (May 17, 18 and 19, 2008) and the Labour Day weekend (August 30 and 31 and September 1, 2008). In case of rain, they will be postponed to the following weekend. Objects put out for sale must be 3 m away from the road. Sale hours are between 9: a.m. and 5: p.m.

WATERING YOUR LAWN

A reminder about lawn watering in Sainte-Marthe-sur-le-Lac: during the summer season, it is permitted to water your lawn on Tuesdays and Fridays, from 9: p.m. to 11: p.m., for a maximum of one hour. If you have just installed new peat, or sown your land, you may water during a period of 15 consecutive days, for 2 hours, between 8: p.m. and 12: a.m. In order to do so, you must first obtain a permit, at no cost, from the Environmental Planning Department.

TREE FELLING

We wish to remind you that it is forbidden to cut down a tree on a private property unless you have first obtained a permit from City Hall. The permit costs only $5 and allows the City to monitor tree felling practices. Tree preservation on our territory is everyone's pride!

URBAN SERVICES EXTENDED BUSINESS HOURS

Please note that in an effort to better serve you, our Urban services office will extend its business hours for the Summer period; in addition to its regular business hours, it will be opened on Wednesday, from 5 p.m. to 8 p.m. until September 24 inclusive.

PERMIS

Certains travaux et modifications à votre propriété requièrent un permis ou un certificat d'autorisation. La demande de permis ou de certificat vise particulièrement à assurer que les travaux envisagés sont conformes aux normes et aux règlements de la Ville. Pour les propriétés résidentielles, voici les modifications et ajouts les plus populaires qui requièrent un permis ou un certificat.

- Installation d'un garage ou d'un abri d'automobile
- Installation d'un balcon ou d'un patio
- Installation d'un cabanon
- Installation d'une piscine creusée ou hors-terre
- Installation d'une clôture
- Installation d'un solarium
- Ajout de portes et de fenêtres
- Finition du sous-sol et agrandissements
- Coupe d'un arbre
- Arrosage d'une nouvelle pelouse
- Démolition

La plupart du temps, pour obtenir un permis ou un certificat, vous devez présenter des plans et esquisses, une copie de votre certificat de localisation et une description détaillée des travaux. Si les travaux que vous prévoyez effectuer sur votre propriété ne sont pas énumérés ci-dessus, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme, au 450 472-7310, poste 121 ou 122, afin de vous assurer que votre projet sera conforme à la réglementation en vigueur. L'inspecteur en bâtiment est le responsable de l'émission des permis, et c'est lui qui veille à l'application des normes en vigueur.

PROPRETÉ

Pour tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain, il est important d'assurer un minimum de propreté. Entre autres, il est interdit de laisser sur un terrain un ou des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de 7 ans, non immatriculés pour l'année courante et inutilisables. Il est aussi interdit de laisser de la ferraille, des déchets, des détritus, des papiers, des bouteilles vides ou des substances nauséabondes sur un terrain.

FAUCHAGE DE MAUVAISES HERBES

Il est interdit de laisser pousser des herbes ou du gazon à une hauteur dépassant 20 cm (8 po). La présence d'herbe à puce, d'herbe à poux ou de tout autre type de mauvaises herbes, autant sur le terrain que sur l'emprise de la rue, est également interdite.

FEU EN PLEIN AIR ET FEU DE CUISSON

Il est interdit en tout temps de faire un feu en plein air. Cependant, il est permis de faire cuire des aliments dans un foyer extérieur construit à cet effet et muni d'une grille, d'une cheminée et d'un pare-étincelles. La construction ne doit pas excéder 1,80 m (6 pi) de hauteur. Le foyer doit être alimenté avec du bois et non des feuilles d'arbres ou autres résidus verts qui produisent beaucoup de fumée et causent des nuisances.

SÉCURITÉ DES PISCINES

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs résidents souhaitent procéder à l'installation d'une piscine. Comme vous le savez, nous assistons au Québec à une hausse considérable des noyades et des accidents causés par des piscines non sécuritaires. Il est important de rappeler que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a une réglementation bien claire en ce qui concerne les clôtures de piscine.

Toute piscine doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,20 m (4 pi). Cette clôture doit être installée avant que la piscine soit en usage (avant qu'elle soit remplie d'eau). Les portes de la clôture doivent avoir un loquet de fermeture automatique placé hors de la portée des enfants.

Pour les piscines hors-terre dont la hauteur de la paroi est supérieure à 1,20 m (4 pi), il n'est pas nécessaire d'installer une clôture, à condition que l'accès à la piscine soit contrôlé par une porte à fermeture automatique ou par un escalier pouvant être enlevé ou relevé à une hauteur au moins égale à celle de la paroi de la piscine. La clôture ou la paroi doivent être conçues de façon qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader.

PERMITS

Certain projects involving modifications to your property may require a permit or authorization certificate. This is to ensure compliance to applicable City's standards and regulation. The most frequent residential modifications and additions that require a permit or certificate are :

- Construction of a garage or carport;
- Construction of a balcony or patio;
- Construction or installation of a garden shed;
- Installation of in-ground or above-ground pools;
- Construction of a fence
- Construction of a solarium
- Window and door additions;
- Basement finishing or enlargement;
- Tree cutting;
- New lawn watering;
- Demolition.

To obtain a permit or a certificate, you must present plans and drawings, a copy of your land survey certificate and a detailed description of works to be performed. If your project is not part of this list, contact Urban services, at 450 472-7310, ext. 121 or 122, to ensure that your project complies with the applicable regulations. The building inspector is responsible for permit emitting and for standard compliance.

CLEANLINESS

Property owners, renters or occupants must ensure that their business or residential premises are kept clean and well maintained at all times. Motor vehicles that are aged seven years or more, not registered or not running must be removed from the property by their owner. In addition, it is forbidden to leave scrap iron or metal, waste, litter, paper, empty bottles or foul-smelling substances on your property.

MOWING , NOXIOUS WEEDS

It is forbidden to allow growth of weed and grass exceeding 8 inches (20 cm) in height. In addition, poison ivy, ragweed or other noxious weed are forbidden, on your property as well as on the city-owned portion in front of your property.

OUTDOOR FIRES

It is forbidden at all times to light outdoor fires. Fires are permitted only for the purpose of cooking in a fireplace conceived for this purpose and equipped with a grate, a chimney and a spark arrester, measuring less than 6 feet (1.8 m) and conforming to applicable regulations. The fire must be fed only with wood and not with leaves or other green residue materials, which generate a lot of smoke and cause environmental pollution.

POOL SAFETY

Warmer days are back, and most are tempted to have a pool installed. As you know, there has been a growing number of drownings in Quebec, mostly due to pools that were not safely protected. It is important to remember that Sainte-Marthe-sur-le-Lac has established a very clear regulation that concerns pool protection.

All pools must be protected by a 4-foot high fence minimum (1.20 m). This fence must be installed before the pool is filled. Access doors must be equipped with an automatic locking device placed out of children reach.

Above-ground pools that exceed 4 feet in height are not subjected to this regulation and installation of a fence is not required, as long as access to the pool is controlled by a device that automatically closes the door or by removable steps that can be raised to at least pool deck level. The fence or the pool walls must be conceived so that it may not be possible to climb on it.

Entretien et aménagement du territoire

GROS REBUTS

La collecte des gros rebuts tels que matelas, petits meubles ou sacs en surplus se fait le troisième mercredi de chaque mois. De plus, afin de répondre aux nombreuses demandes des citoyens, quatre collectes supplémentaires sont prévues pour la période estivale, soit le 14 mai, le 11 juin, le 9 juillet et le 13 août. La collecte des gros rebuts se fera donc les 2e et 3e mercredis du mois, de mai à août 2008. Vous n'avez qu'à déposer ces gros rebuts en bordure de la rue la veille ou avant 7 h le jour de la collecte. Les débris de construction ou de rénovation et les bardeaux d'asphalte ne sont pas acceptés pour cette collecte. Notez également que vous ne devez pas utiliser vos bacs pour cette collecte.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La collecte des résidus verts (mauvaises herbes, gazon et feuilles) a lieu tous les lundis et ce, du 28 avril au 6 octobre inclusivement. Nous demandons aux citoyens de mettre leurs résidus dans des sacs à ordures de couleur orange ou transparents et de les placer en bordure de la rue, avant 7 h le jour de la collecte ou la veille. Notez que les bacs à matières recyclables et les bacs à ordures ménagères ne doivent pas être utilisés pour cette collecte.

DÉPÔT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peuvent se débarrasser de leurs déchets de construction ou de rénovation en allant les porter au garage municipal, situé au 2960, boul. des Promenades. Un montant de 20 $ est demandé pour chaque « voyage » de remorque ordinaire, et une preuve de résidence est exigée.

ORDURES MÉNAGÈRES

La Ville a mis en place un règlement sur la collecte des ordures ménagères. Pour des raisons de propreté, il est interdit de sortir et de laisser ses ordures sur la voie publique avant 20 h la veille de la collecte. Il est important que vous connaissiez la journée exacte de la collecte des ordures dans votre secteur de la ville.

Pour plus d'information, contacter le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111.

LARGE AND BULKY ITEMS COLLECTION

Large- and bulky-items collection for items such as mattresses, small furniture and additional garbage bags takes place on the 3rd Wednesday of each month, if you have placed them on the curb before 7: a.m. on collection day. In addition, four additional collection dates have been added to accommodate citizens during the summer period: May 14, June 11, July 9 and August 13. Therefore, large and bulky items collection will take place every 2nd and 3rd Wednesday of the month, from May to August 2008. This collection does not apply to construction debris such as gyproc or two-by-fours and asphalt shingles. Please note that you cannot use your domestic waste bin for this collection program.

GREEN RESIDUE MATTERS REMOVAL

Removal of green residue (harmful weeds, grass and leaves) takes place every Monday, from April 28 to October 6, inclusive. We ask citizens to place their green residue in orange or clear garbage bags and take them to the curb before 7: a.m. on removal day or on the evening before. Recycling and domestic garbage bins must not be used for green residue.

CONSTRUCTION DEBRIS

Sainte-Marthe-sur-le-Lac residents can get rid of their construction debris by discarding it at the municipal garage, 2960 des Promenades boulevard, during regular office hours. A fee of $ 20 will be charged for a volume equivalent to a 4-feet by 8-feet trailer. Proof of residency is required. Please note that asphalt shingles and toxic products are forbidden at all times.

DOMESTIC WASTE

According to City hall's garbage collection regulation, it is forbidden to take out and leave your garbage on the city-owned property before 8 p.m. the day before garbage removal. That is why it is important to know your area's garbage removal schedule.

For more information, call the City's Maintenance and Planning Department at 450 623-5798, extension 111.

RÉPARATION DES TERRAINS

Votre terrain a subi des dommages causés par les opérations de déneigement? Vous devez en aviser le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire avant le 1er mai 2008, en téléphonant au 450 623-5798, poste 111.

ÉCLAIRAGE DES RUES

Toute défectuosité d'un lampadaire doit être rapportée au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111. La transmission du numéro du lampadaire, indiqué sur un petit rectangle noir, serait apprécié lors de votre appel.

ALIMENTATION EN EAU

La fermeture et l'ouverture de l'alimentation en eau d'une propriété doivent être effectuées par le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111. Des frais de 35 $ sont exigés, sauf pour les constructions neuves.

LAND REPAIRS

If your land has been damaged by snow removal operations, please notify the Maintenance, Planning and Development department before May 1, 2008, by calling 450 623-5798, extension 111.

STREET LIGHTING

Defective street lamps must be reported to the Maintenance and Land Use Planning Department at 450 623-5798, ext. 111. Before doing so, if possible, note down the lamp post number that appears on the black rectangular label.

WATER SUPPLY LINES

Powering on and off of the water supply line of a property must be done by the Maintenance and Land Use Planning Department at 450 623-5798, ext. 111. Except for new constructions, a fee of $35 will apply.

Photo : Jean-François Brulotte
www.barraclou.com, 19 août 2007

NOUVELLES RÈGLES DU CODE DE SÉCURITÉ

Sergent Marc Leduc, Relations publiques
Police régionale de Deux-Montagnes

Voici les principaux changements qu'apportera la nouvelle loi qui viendra modifier le code de sécurité routière et le règlement sur les points d'inaptitude.

VITESSE EXCESSIVE

Le montant des amendes et le nombre de points d'inaptitude seront doublés dans le cas d'un excès de vitesse dépassant de 40, 50, 60 km/h ou plus la limite de vitesse affichée. En outre, il est proposé que le permis de conduire soit immédiatement suspendu pendant 7 jours. En cas de récidive, la suspension sera de 30 jours. S'il y a une troisième infraction, le montant des amendes triplera.

TÉLÉPHONE AU VOLANT

Il sera interdit d'utiliser un appareil muni d'une fonction téléphonique et tenu en main pendant la conduite d'un véhicule routier. En vertu du code de sécurité routière, des amendes sont prévues en cas d'infraction. Cependant, la loi n'empêche pas l'utilisation d'un système de communication émetteur-récepteur de type CB ou de tout autre appareil non muni d'une fonction téléphonique.

PNEUS D'HIVER

Il sera aussi interdit de mettre en circulation un taxi ou un véhicule de promenade immatriculé au Québec s'il n'est pas muni de pneus d'hiver pendant la période du 15 novembre au 1er avril. L'interdiction du cellulaire au volant et les dispositions concernant la vitesse excessive sont en vigueur depuis le 1er avril 2008. Pour connaître les détails de la loi 42, consultez le site www.assnat.qc.ca et cliquez sur l'onglet Travaux parlementaires.

LA BICYCLETTE À MOTEUR ÉLECTRIQUE

Il est permis de circuler sur la voie publique avec une bicyclette à moteur électrique, qu'on appelle aussi bicyclette assistée. Toutefois, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, les utilisateurs doivent respecter certaines règles. Ainsi, le conducteur de ce nouveau type de bicyclette doit être âgé d'au moins 14 ans et porter un casque de vélo. De plus, s'il est âgé de 14 à 18 ans, il doit être titulaire d'un permis autorisant la conduite d'un cyclomoteur ou d'un permis probatoire autorisant la conduite d'un véhicule de promenade ou d'une motocyclette. Notez que toute personne de 18 ans ou plus peut conduire une bicyclette assistée sans être titulaire d'aucun permis. Voici quelques différences techniques entre la bicyclette assistée et le cyclomoteur, qui vous aideront à les distinguer.

	Bicyclette assistée	Cyclomoteur
Moteur	Électrique (max 500 watts)	Moteur à 2 ou 4 temps (max 50 cm^3)
Alimentation	Électrique ou force humaine	Essence
Silencieux	Non	Oui
Réservoir essence	Non	Oui
Bruit du moteur	Très silencieux	Peu à assez bruyant
Immatriculation	Exemptée	Obligatoire
Casque	Casque protecteur (vélo)	Casque de moto homologué
Équipement	Doit être obligatoirement munie de pédales	Selon les normes
Règles de circulation	• Comme pour la bicyclette, mais il n'est pas obligatoire d'emprunter la piste cyclable lorsque la voie publique en comporte une. • Peut circuler sur une piste cyclable • Doit circuler à l'extrême droite de la chaussée	• Comme pour les véhicules routiers

SÉCURITÉ CIVILE

Comité Sécurité Civile de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

LA RESPONSABILITÉ DES PREMIERS GESTES

En cas d'urgence ou de sinistre, c'est d'abord au citoyen qu'incombe la responsabilité de faire les premiers gestes, qui souvent seront les plus déterminants, afin d'assurer sa propre sécurité et la sauvegarde de ses biens. À cette responsabilité personnelle se greffe une responsabilité sociale. Un citoyen responsable peut aider sa municipalité à subvenir aux besoins essentiels des personnes les plus affectées ou démunies qui requièrent prioritairement des services. Il peut également jouer un rôle dans son milieu immédiat et sur les lieux de son travail en prenant les moyens adéquats pour se tirer d'affaire et, au besoin, aider les gens en attendant du renfort.

Plusieurs moyens peuvent aider le citoyen à se préparer à faire face à un événement qui bouscule son mode de vie et peut mettre en péril sa sécurité, celle de ses proches ou celle de ses biens : préparation de trousses d'urgence et de survie, stockage et entretien de réserves d'aliments, d'eau, de vêtements et d'équipements, préparation d'un plan d'évacuation, etc.

Cette responsabilisation du citoyen repose avant tout sur une sensibilisation aux avantages de la prévention et à la nécessité de se préparer adéquatement à faire face aux situations d'urgence et aux sinistres.

Cette sensibilisation se fera au moyen d'une information claire et adaptée, qui indique les gestes et les comportements à privilégier dans de telles circonstances. Les municipalités, les ressources gouvernementales régionales, le ministère de la Sécurité publique et les autres ministères et organismes concernés par la sécurité civile peuvent aider le citoyen en ce sens.

Le deuxième palier de responsabilité est celui de la municipalité, qui, si elle est débordée, peut faire appel aux autorités régionales, qui veilleront à obtenir le soutien de l'ensemble des ressources gouvernementales.

Prenez connaissance du plan d'urgence de votre municipalité, cernez les risques potentiels dans votre localité et voyez comment vous pouvez contribuer, par exemple en joignant les équipes de bénévoles.

Sécurité publique Canada

GESTION DES URGENCES

Les urgences résultent de différentes causes, telles que les catastrophes naturelles, les accidents industriels, les actes terroristes et les virus informatiques. Quelles que soient les causes, Sécurité publique Canada s'efforce d'en réduire les effets. Vous recevrez bientôt la brochure *72 heures* par la poste.

La bibliothèque

CHOIX DE NOUVEAUTÉS
PAR MICHELINE ALOI

AUTEURS: Dr Steven Simring, Sue Klavans Simring
TITRE : **Ces gens qui ne se voient pas tels qu'ils sont**
ÉDITIONS : Les éditions de l'Homme

Résumé : Les auteurs nous apprennent à reconnaître les comportements destructeurs et à cesser de faire continuellement les mêmes erreurs qui nous ruinent la vie.

Leur approche met en lumière huit zones qui, tels les angles morts en conduite automobile, nous empêchent de voir que nous commettons des erreurs de jugement qui nous entraînent dans des désappointements professionnels, des échecs amoureux, des amitiés décevantes et des problèmes financiers.

Ce livre vous aidera à briser le cycle qui vous pousse à prendre les mauvaises décisions.

AUTEUR: Gudule
TITRE : **Valentin Letendre : amour, magie et sorcellerie**
ÉDITIONS : Plon Jeunesse

Résumé : Tout va bien pour Valentin Letendre, 14 ans, collégien à Paris. Élève doué, il est toujours en couveuse chez papa-maman, a une grand-mère en sucre et des amis sympa. Mais, un jour, ça disjoncte gravement! Il voit des morts vivants et tombe amoureux d'une femme qui a 425 ans de plus que lui. De quoi perdre la boule!

Lorsque la magie et la sorcellerie s'immiscent dans la vie amoureuse de Valentin Letendre, c'est l'enfer, mais aussi le paradis...

COUP DE COEUR
DE MICHELINE DESROCHERS

AUTEURE : Jodi Picoult
TITRE : **Le pacte**
ÉDITIONS : Libre Expression

Résumé : Chez les Harte comme chez les Gold, on mène une vie heureuse et sans histoires... jusqu'au jour où survient le drame. Chris Harte et Emily Gold s'aiment depuis toujours. Il y a près de vingt ans que leurs familles sont voisines et amies. Ils ont été élevés ensemble, ont vécu leur enfance comme frère et sœur, puis à l'adolescence leurs sentiments ont évolué, à la grande satisfaction des deux couples de parents. Pour ces derniers, c'est certain, Chris et Emily vont se marier et fonder une famille.

Mais un soir, peu après minuit, le téléphone sonne chez les Harte et chez les Gold. Emily est retrouvée morte, tuée d'une balle dans la tête, tandis que Chris gît, évanoui à côté d'elle. Ranimé, le jeune homme raconte qu'ils avaient conclu un pacte de suicide. Explication commode ou vérité incompréhensible? Chris est aussitôt soupçonné de meurtre, et les deux familles, jadis si proches, s'entredéchirent.

Captivant roman dont l'intrigue nous fait vivre toutes sortes d'émotions.

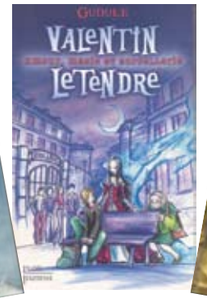

Horaire de la BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
à l'occasion du congé férié

À l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, la bibliothèque municipale sera fermée le lundi 19 mai prochain. Bon congé!

LIRE À PETIT TROT, DÉCOUVRIR AU GRAND GALOP!
(Slogan du Club des aventuriers du livre; Auteure : Maude Fagnant)

Dès le début de l'été 2008, attrape ta chance au lasso et n'oublie pas de t'inscrire au Club des aventuriers du livre! À surveiller cette année, un thème explosif : le Far-West. À la bibliothèque de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce sera la ruée vers la lecture. À très bientôt... Pour en savoir plus, téléphonez au 450 974-7111, poste 101, ou visitez le site internet à l'adresse : www.aventuriersdulivre.qc.ca.

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE

À l'occasion de la Journée mondiale du livre, la bibliothèque propose d'amnistier les retardataires. Ceux-ci, en échange de denrées non périssables, n'auront pas à payer d'amendes, et ce, du mercredi 23 avril au dimanche 27 avril.

CONCOURS
Coups de cœur

Toujours à l'occasion de la Journée mondiale du livre, les abonnés sont invités à nous faire part de leur livre préféré en remplissant un bon de participation donnant droit à un tirage de deux bons d'achat, d'une valeur de 50 $ chacun, offerts par la librairie Les Arcades. Un tirage par catégorie (enfant et adulte). Le concours se déroulera du mercredi 23 avril au dimanche 27 avril 2008.

Votre conseil

Sonia Paulus, mairesse
450 472-7310, poste 144
s.paulus@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

MRC de Deux-Montagnes
Conseil régional des élus des Laurentides

François Robillard, conseiller du quartier1
450 472-7310, poste 251
f.robillard@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Centre de tri Tricentris
Services communautaires
Comité de protection des boisés
Incendies
Administrateur au Forum Jeunesse Laurentides

Sylvain Goudreault, conseiller du quartier2
450 472-7310, poste 252
s.goudreault@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité de sécurité publique
Office municipal d'habitation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Centre local de développement

Olivier Hamel, conseiller du quartier 3
450 472-7310, poste 253

o.hamel@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Yves Legault, conseiller du quartier 4
450 472-7310, poste 254
info@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité de la sécurité publique
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Office municipal d'habitation
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Richard Paquette, conseiller du quartier 5
450 472-7310, poste 255
r.paquette@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité intermunicipal de transport
Comité des finances et administration
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Daniel B. Bisson, conseiller du quartier 6
450 472-7310, poste 256
db.bisson@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Comité d'action et de protection de la sablière
Centre de tri Tricentris
Comité des travaux publics
Comité de protection des boisés

POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de ville	450 472-7310
Relations avec les citoyens	poste 147
Cabinet de la mairesse	poste 144
Direction générale	poste 144
Service du greffe	poste 211
Émission des permis	postes 121 et 122
Taxes	450 472-7310
Loisirs	postes 145 et 146
Communautaire	postes 145 et 148
Chalet municipal	450 623-8858
Bibliothèque	450 974-7111
Travaux publics	450 623-5798
Urgence	911
Police	450 473-4686
Service des incendies	450 473-2730

HEURES D'OUVERTURE

LES BUREAUX

Les bureaux à l'hôtel de ville et au centre communautaire sont ouverts :

du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 16 h 30;
le vendredi : de 8 h 30 à 13 h.

Les bureaux du garage municipal sont ouverts :
du lundi au jeudi : de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30;
le vendredi : de 8 h 30 à 13 h.

LA BIBLIOTHÈQUE

Du lundi au jeudi : de 14 h à 20 h;
le vendredi : de 10 h à 14 h;
le samedi : de 10 h à 16 h;
le dimanche : de 13 h à 16 h.

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA